



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2015

**DELIBERATION N° 2015/ 7/124 : OFFICE DE TOURISME - PRESENTATION DU RAPPORT
D'ACTIVITE 2014**

L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES, Michel WEILL.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Madame Monique VALAT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

...« La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1. le rapport, mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;
2. les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 ;
3. un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
4. le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. »...

La régie Office du Tourisme a été créée par délibération en date du 17 décembre 2003, ses missions principales sont l'accueil et l'information du public, la billetterie (spectacles culturels ou sportifs...), l'organisation de congrès, de visites guidées et de journées découvertes.

En 2014, l'Office du Tourisme :

- ☞ a accueilli 66 283 visiteurs soit - 8 % par rapport à 2013
- ☞ est présent sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, Scoop it, Flickr, Pinterest) ce qui multiplie les contacts pour assurer la promotion du territoire en temps réel auprès d'une cible 25 - 45 ans.
- ☞ est référencé sur Trip Advisor,
- ☞ dispose d'une documentation variée à destination des visiteurs français et étrangers et des montalbanais ;
- ☞ a fait participer le personnel à des formations obligatoires dans le cadre de la démarche « Qualité » ;
- ☞ a participé à de nombreux colloques et séminaires et a été présent sur de nombreuses manifestations
- ☞ a intensifié ses actions envers les socio-professionnels en créant des partenariats.

L'Office du Tourisme a obtenu, pour la 1ère fois, un classement 4 étoiles.

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juillet 2015, je vous propose,

- ☞ de PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2014 présenté par l'Office du Tourisme, tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ☞ de PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2014 présenté par l'Office du Tourisme, tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **04 AOUT 2015**

De sa publication le : **04 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

